



2 Bis Rue de Marmande 33800 Bordeaux

Tél: 06.13.72.38.54

Mail: info@innov-ed.fr

[www.innov-ecological-developments.com](http://www.innov-ecological-developments.com)

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

1. CHAMP D'APPLICATION
2. COMMANDES
3. PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT-PENALITES
4. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES PRODUITS
5. LIVRAISONS
6. RISQUES - RÉCLAMATIONS - RETOURS
7. GARANTIES - RESPONSABILITE
8. RESERVE DE PROPRIETE
9. COMPETENCE - CONTESTATIONS
10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
11. MODIFICATION ET INTERRUPTION D'ACCÈS AU SITE INTERNET

### **1. CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions générales de vente déterminent les conditions dans lesquelles INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS *dénommée le vendeur*, société par actions simplifiée au capital de 1000€, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 817 604 234, dont le siège social est situé au 2 Bis, rue de Marmande 33800 Bordeaux, vend aux clients professionnels *dénommés acheteurs ou clients*, les produits présentés sur son site internet (ci après "les produits") dans le champ d'application du territoire français.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Il est également précisé que ces conditions de vente sont considérées comme des clauses particulières au regard de celles de nos fournisseurs.

### **2. COMMANDES**

Le client peut obtenir un devis en ligne sur le site internet [www.innov-ecological-developments.com](http://www.innov-ecological-developments.com) mais ceci ne sera en aucun cas un tarif final. Pour un devis personnalisé et un tarif exact, le client devra contacter les services d'INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS par téléphone au 06.13.72.38.54 ou par mail à [abendrell.innov@gmail.com](mailto:abendrell.innov@gmail.com) ou via le formulaire de contact présent sur le site internet.

Pour être valable, la commande doit préciser notamment la référence, la désignation, la quantité des produits vendus ainsi que le prix convenu HT/TTC et les remises éventuelles, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison ou de l'enlèvement. Par sa commande, le client confirme utiliser le produit dans le cadre de son activité professionnelle.

Les commandes ne sont définitivement enregistrées par INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par le client et notamment par courrier électronique et sous réserve d'acceptation du devis et des conditions de règlement dont versement de l'acompte.

Sauf convention particulière, la confirmation de la commande entraîne pour l'acheteur acceptation des conditions de vente du vendeur, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Aucune modification de commande par l'acheteur ne sera prise en considération une fois la fabrication des produits commandés lancée.

### **3. PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT-PENALITES**

Tous les prix indiqués sur le site internet sont des prix public conseillés hors taxes et sont exprimés en euros, auxquels doivent être ajoutés les frais de livraison et la TVA en vigueur au jour de la facturation.

Les produits sont fournis aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

Sauf convention particulière, les prix figurant dans la commande ne sont valables que pour une durée maximale de six mois. Toutefois dans l'hypothèse de modifications importantes des prix d'achats par ses fournisseurs, INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS pourra répercuter et modifier ses prix de vente. Dans ce cas, l'acheteur en sera préalablement informé.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français sont à la charge de l'acquéreur.

Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci.

Sauf conventions particulières, **nos factures sont payables par virement d'un acompte de 30% du montant total à la commande (sous réserve de disponibilité des produits commandés) et le solde dans les 30 jours fin de mois suivant la date de réception des produits.** INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS consent un escompte de 1% pour paiement comptant de la facture totale en fonction des quantités commandées dès sa réception.

INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS se réserve le droit de demander un autre moyen de paiement.

Le non-paiement de tout ou partie du règlement à échéance entraîne de plein droit l'exigibilité intégrale et immédiate de toutes les sommes dues et la possibilité de surseoir à l'exécution de nouvelles commandes. En aucun cas, les paiements ne peuvent faire l'objet de compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur.

**Le client sera redevable sur les sommes impayées T.T.C, le jour suivant la date de règlement de la facture, d'intérêts de retard égaux au taux de l'intérêt légal de la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage (10). Les intérêts de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Selon les dispositions légales, le délai de paiement des factures périodiques ou récapitulatives ne peut dépasser quarante-cinq (45) jours à compter de la date d'émission de la facture.**

En outre, il sera dû une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

**De plus, à titre de clause pénale, à défaut de règlement dans le délai ci-dessus indiqué, il sera fait application d'une majoration forfaitaire de quinze pour cent (15%) du montant T.T.C destiné à couvrir les frais de recouvrement, avec un minimum de cinq cents euros (500,00 Euros). Cette pénalité sera due dès l'envoi au client d'une mise en demeure de les payer.**

En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts.

En cas d'impayés antérieurs ou de détérioration du crédit du client, INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS pourra modifier les délais de paiement, suspendre les commandes en cours et/ou exiger le paiement intégral avant livraison, dans l'attente d'obtenir du client, une garantie bancaire suffisante.

#### **4. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES PRODUITS**

Les caractéristiques et spécifications techniques des Produits sont celles présentées sur notre site internet et n'ont qu'une valeur indicative.

De même, les photos, illustrations et textes associés insérés dans nos différents supports de vente n'ont pas de caractère contractuel et représentent les produits dans des dispositions de montage non finales.

INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS se réserve le droit de les modifier, informant l'acheteur avant la validation de sa commande.

Les Produits vendus sont conformes aux normes européennes en vigueur. En aucun cas, la responsabilité d'INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS ne pourra être engagée du fait d'une utilisation non conforme à ces normes.

#### **5. LIVRAISONS**

Les livraisons s'effectuent conformément à la commande par expédition via un transporteur dans les locaux de l'acheteur, aux risques et périls de ce dernier ou par enlèvement à l'adresse indiquée par le vendeur.

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont en fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur. Les dépassements de délai de livraison seront portés à la connaissance du client mais ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.

## **6. RISQUES - RÉCLAMATIONS - RETOURS**

Lors de la livraison, il appartient au client de vérifier en présence du transporteur le bon état des produits livrés. **En cas d'avarie ou de manquant, le client devra impérativement :**

- **indiquer sur les documents de transport des réserves claires, significatives, précises et complètes,**
- **informer par mail INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS sous 72 heures maximum,**
- **confirmer ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec avis de réception dans les 5 jours qui suivent la livraison et adresser une copie de ce courrier par lettre recommandée avec accusé de réception également à INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS.**

A défaut, toute réclamation sera considérée comme irrecevable par la société INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS.

Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des problèmes, vices ou anomalies faisant l'objet des réclamations. Il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Le retour du produit ne pourra être effectué qu'avec l'accord préalable et écrit d'INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS.

Le Produit retourné devra toujours être accompagné de tous les accessoires, de la copie de la facture et du bordereau de livraison. Les frais d'emballage et de transport relatifs au retour sont à la charge du client.

## **7. GARANTIES - RESPONSABILITE**

Outre la garantie légale contre les vices cachés des articles 1641 et suivants du Code Civil, les produits vendus bénéficient d'une garantie conventionnelle de deux ans à compter de la date de livraison portant sur les produits uniquement.

Pour bénéficier de la garantie, tout problème relatif au produit doit être, au préalable, soumis au service après-vente du vendeur dont l'accord est indispensable. INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS se réserve le droit de remplacer tout ou partie du produit défectueux. L'immobilisation du Produit pour les besoins de la mise en œuvre de la garantie n'aura pas pour effet d'en prolonger sa durée.

La facture tient lieu de bon de garantie.

La garantie conventionnelle est exclue dans les hypothèses suivantes: utilisation anormale ou non conforme du produit au regard des spécifications qui lui sont propres ou négligence de l'acheteur dans le stockage / entretien du produit, usure normale du produit, transformation du produit ou incompatibilité avec d'autres produits.

Conformément aux dispositions légales, le vendeur et son fabricant informent le client que les pièces détachées indispensables à l'utilisation des produits vendus seront disponibles pendant toute la durée de la garantie constructeur. Durant cette période, la fourniture doit au maximum être réalisée dans les deux (2) mois de la demande du client.

Si la responsabilité d'INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS venait à être reconnue, au titre d'un produit fourni, le montant maximum de l'indemnité qui pourrait être versée au client ne saurait en aucun cas excéder le prix payé par le client pour le produit en cause.

### **Le vendeur n'est pas responsable des conséquences dommageables causées par son matériel à d'autres biens et (ou) encore de tout préjudice direct ou indirect.**

Toute responsabilité ou garantie sont également exclues pour des incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure. Le vendeur ne peut être tenue responsable des vices cachés existants sur les produits fabriqués par un tiers sur lesquels le vendeur intervient. Notre responsabilité ne pourra pas être retenue lors de l'installation de nos produits sur des ouvrages construits ou naturels existants préalablement. Si des travaux ont été exécutés par le client ou toute autre personne mandatée par lui, sur nos produits, objets de la commande, ces derniers ne pourront engager notre responsabilité et garantie. Dans les matériaux naturels ou artificiels utilisés, si l'identité de couleur et d'aspect ne sont pas visibles à la livraison mais n'apparaissent que dans le temps après pose, ils ne peuvent donner lieu à aucune réclamation, les matériaux et bois naturels ou artificiels utilisés pouvant réagir ultérieurement aux conditions atmosphériques. De même notre responsabilité n'est pas engagée pour les désordres résultant de l'instabilité du support sur lequel nos produits sont fixés.

## **8. RESERVE DE PROPRIETE**

**Notre société conserve l'entière propriété du produit livré jusqu'à encaissement effectif et intégral du prix facturé.**

Toutefois la livraison est réputée effectuée dès que le matériel quitte l'usine, c'est à dire dès sa prise en charge par le transporteur, même désigné par nos soins, quelles que soient les modalités de la vente ou la destination du produit. En conséquence, les risques sont transférés dès la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

Nonobstant toute clause contraire, en cas de non-respect par l'acheteur d'une des échéances de paiement, INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS sans préjudice de ses autres droits, pourra obtenir, par lettre recommandée, la restitution du produit au frais de l'acheteur jusqu'à exécution par ce dernier de la totalité de ses engagements.

Le transfert de propriété des Produits est subordonné au paiement intégral du prix par le client. En conséquence, jusqu'à complet paiement, les Produits ne pourront être revendus ou transformés sans l'autorisation préalable expresse d'INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS.

## **9. COMPETENCE - CONTESTATIONS**

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente, les parties s'obligent à tenter de régler amiablement tout litige préalablement à toute action en justice.

Un médiateur pourra être désigné d'un commun accord entre les parties.

Le médiateur sera alors saisi par lettre recommandée avec avis de réception de la partie demanderesse contenant les éléments du litige. Copie de cette lettre sera adressée, le même jour et dans la même forme, à l'autre partie.

La phase de médiation aura une durée de trois mois renouvelable une fois à compter de la saisine du médiateur. Au terme de ce délai, les parties seront réputées ne pas être parvenues à se concilier sauf si la preuve contraire est rapportée.

Les frais de médiation seront supportés à égalité par chacune des parties.

A défaut de parvenir à un accord à l'issue de cette période de six mois maximum, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.

## **10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Tous les textes, photos, illustrations et images, reproduits sur le site internet [www.innov-ecological-developments.com](http://www.innov-ecological-developments.com) ainsi que sur l'ensemble des supports papiers: catalogues, documents, bon de commande, factures sont protégés au titre du droit d'auteur, droit des marques, droit des brevets et droit à l'image. Ils sont la propriété pleine et entière d'INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS ou de ses partenaires.

Toute reproduction totale ou partielle du site web et de tout type de documents INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS est strictement interdite. Toute représentation, en tout ou partie, est constitutive de contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale de son auteur.

## **11. MODIFICATION ET INTERRUPTION D'ACCÈS AU SITE INTERNET**

Les spécifications techniques, prix et conditions de vente figurant sur le présent site web, annulent et remplacent ceux antérieurement publiés. Quel que soit le soin que nous apportons à la confection du site, des erreurs peuvent s'y glisser dont le client ne saurait se prévaloir à notre rencontre dès lors que la rectification sera portée sur l'accusé de réception de commande. Les éléments ci-dessus précisés, demeureront valables jusqu'à la prochaine mise à jour du site.

INNOV ECOLOGICAL DEVELOPMENTS se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre de manière temporaire l'accès à tout ou partie du site pour des raisons techniques, de modification des conditions contractuelles ou de mise en conformité du site avec les dispositions légales ou réglementaires et ce, sans avoir à en informer préalablement le client.